



FINANCEMENT DU SIEDS :
**80 % DU MONTANT HT
DE SUBVENTION PLAFONNÉE
À 40 000 €**

4 projets par commune pour le mandat



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE MANDAT

Le SIEDS subventionne les communes sur tout projet de travaux lié au réseau d'électricité (déplacement d'ouvrage, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique, éclairage stade) sur la durée de mandat.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- La demande de la commune doit être antérieure au début des travaux,
- Les aides pourront être perçues uniquement par les communes du territoire du SIEDS :
 - ne conservant pas le produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Electricité (TCCFE),
 - se situant dans une zone intégrée à la concession du SIEDS,
- Le dossier n'est pas compatible avec un autre programme d'aide du SIEDS.

MODALITÉ DE LA DEMANDE

La demande doit être effectuée par la collectivité via le site internet du SIEDS www.sieds.fr/ Espace Collectivité/Démarches en ligne.

LES ÉTAPES DU PROJET

- Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un coût des travaux estimé ou validé par les services du SIEDS sur la base du devis fourni ;
- Le versement de la subvention est effectué à partir de la réception de la facture acquittée, du RIB de la commune et du procès-verbal de réception des travaux.

PIÈCES À FOURNIR

- Un devis détaillé des travaux à réaliser,
- La facture acquittée
- Le RIB de la commune
- Le procès-verbal de réception des travaux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour tous travaux générant des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le versement de l'aide est conditionné au transfert de ces CEE correspondants au SIÉDS (tous les éléments requis pour l'instruction des CEE devront être conformes aux exigences réglementaires).

EXEMPLES

Déplacement d'ouvrage

La commune peut bénéficier de l'aide de Mandat Communal pour des travaux de déplacement d'ouvrage à réaliser à court terme. La commune engage une étude directement auprès de son gestionnaire du réseau et transmet au SIÉDS le devis correspondant.



Embellissement de poste de distribution

La subvention peut être utilisée dans le cadre d'une opération d'embellissement par une mise en peinture sur un ouvrage tel qu'un transformateur électrique.



Mise à niveau sécuritaire du réseau d'alimentation d'éclairage public

La sécurisation du réseau d'éclairage public comprend la sécurisation des armoires de commande d'éclairage public, comme les dispositifs de coupure, de surtension, de disjoncteur, de mise à la terre.



Horloge astronomique

L'horloge astronomique peut être subventionnée dans le cadre de ce programme. Elle permet un déclenchement automatique de l'éclairage public en fonction des heures du lever et du coucher du soleil.

INTERLOCUTEURS : travaux@sieds.fr • 05 49 32 32 80